



MISE A DISPOSITION **DU PUBLIC**

sur le projet de la modification simplifiée du Plan Local **d'Urbanisme**

Par délibération n°19/04/09 en date du 27 Mai 2019, le Maire de la commune de Bouloc a décidé que la mise à disposition du public sur le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme sera réalisée selon les modalités suivantes :

- Le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs, ainsi que les éventuels avis émis par les personnes publiques associées (PPA), seront consultables en mairie de BOULOC du mardi 11 Juin 2019 à 8 heures 30 au vendredi 12 Juillet 2019 à 17 heures 30, aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie, ainsi que sur le site de la commune à l'adresse <http://www.mairie-bouloc.fr/> dans la rubrique "Urbanisme-Voirie et PLU";
- Les personnes intéressées par le dossier pourront en obtenir communication à leur demande et à leurs frais ;

- Un registre établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par Madame le Maire, sera tenu à disposition du public pour recueillir ses observations au lieu où est déposé le dossier ;
- Les observations pourront également être adressées par écrit à Madame le Maire à l'adresse suivante : Mairie de Bouloc 55 Rue Jean Jaurès BP2- 31620 BOULOC ou par courrier électronique à l'adresse suivante modificationsimplifiee@mairie-bouloc.fr pendant la durée de la mise à disposition du public.

A l'issue de la mise à disposition, Madame le Maire présentera au conseil municipal qui en délibèrera le bilan de celle-ci ;

Le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des PPA et des observations du public, sera approuvé par délibération motivée du conseil municipal.

Le Maire,
Ghislaine CABESSUT